

SOMMAIRE

POUR LE MAINTIEN DE TOUS LES EMPLOIS !.....	1
ENQUÊTE STRESS : LE DISCOURS DE LA DIRECTION ET LES FAITS	2
RESTAURATION D'ENTREPRISE : OPACITÉ SUR L'AUGMENTATION DES PRIX	2
APPEL À LA MOBILISATION LE 18 MARS POUR LA DÉFENSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	3

POUR LE MAINTIEN DE TOUS LES EMPLOIS !

A 51 milliards d'euros au 31 décembre 2013, le carnet de commandes du groupe Alstom représente 30 mois de chiffre d'affaires.

Pourtant, l'agence de notation financière Moody's a abaissé le 30 janvier dernier à "négative" la perspective de la note de la dette à long terme du groupe Alstom qu'elle avait revue à la baisse en juin 2013 à "Baa3", notation la plus basse de la catégorie d'investissement définie par cette agence. L'action Alstom a chuté de 20% en janvier.

Ceci signifie que les banques et les organismes mandatés par elles exercent une pression maximale sur le groupe Alstom pour qu'il augmente sa marge bénéficiaire¹ et garantisse le remboursement de ses dettes aux échéances déjà programmées.

La Direction du groupe Alstom a décidé non seulement des centaines de suppressions d'emplois (1300 annoncées officiellement en Europe), mais aussi la vente « d'actifs non stratégiques » et la vente d'une part minoritaire du secteur Transport. Ainsi, la vente d'unités d'échangeurs de chaleur a été confiée à Goldman Sachs et la vente d'une part de Transport à Bank of America et Deutsch Bank.

Pour les banques, comme dit l'adage, « on n'est jamais mieux servi que par soi-même ».

Le plan de licenciements annoncé par P. Kron ne leur a pas suffi. Pour préparer un beau paquet cadeau aux futurs actionnaires de Transport, la Direction a annoncé en outre une réorganisation du secteur qui s'accompagnerait de suppressions d'emplois supplémentaires. A la réunion du CCE (Comité Central d'Entreprise) de Transport du 28 janvier dernier, la Direction a déclaré : « *Nous ferons le maximum pour être transparents ; aujourd'hui nous ne pouvons pas en dire plus, il est trop tôt. Omegat sera probablement le site le plus significativement impacté.* » En fait, l'ensemble du personnel d'Alstom va être touché.

Quant à la transparence, la Direction se moque de nous, car dans sa lettre aux actionnaires de novembre dernier, Alstom indiquait : « *Chaque secteur a élaboré une feuille de route claire en identifiant des mesures d'économies.* »

Si ceci est vrai, alors la Direction devrait informer le CCE de la feuille de route élaborée pour le secteur Transport, ce qu'elle n'a pas fait. FO a demandé que le CCE soit effectivement informé.

¹ Sur le 1er semestre 2013-2014, la marge opérationnelle d'Alstom est de 7,1%.

Rien n'est plus urgent que l'unité du personnel, toutes catégories confondues, avec ses organisations syndicales pour :

- **le maintien et le développement dans le périmètre ALSTOM des activités, des postes et des sites industriels ;**

- **aucun licenciement ;**
- **l'arrêt de la délocalisation des fabrications et des études ;**
- **l'arrêt des externalisations d'activités.**

ENQUÊTE STRESS : LE DISCOURS DE LA DIRECTION ET LES FAITS

Suite à la demande de FO, entre autres, une enquête sur le stress a été effectuée sur les trois établissements Alstom Transport de Saint-Ouen en juin dernier. La Direction avait choisi le cabinet PSYA pour la réaliser. Le taux de réponses a été de 60%.

La Direction a communiqué sur cette enquête lors des réunions de vœux en début d'année en indiquant que les établissements d'ATAGORA étaient dans la norme en matière de stress et qu'elle allait mettre en place des groupes de travail avec les CHSCT² sur cette question.

En fait la restitution faite par le cabinet PSYA indique que 730 personnes sont « en situation de sur-stress, 193 présentant des symptômes d'anxiété ou dépression d'intensité importante (187 présentent les 2 états) ». Nous pouvons ajouter que des méthodes de management intolérables sont pratiquées dans certains services, et la Direction le sait. Nous invitons les collègues qui sont confrontés à ces situations à ne pas rester isolés : il est important d'en informer le médecin du travail et les représentants du personnel, comme certains l'ont déjà fait. Nous sommes à votre disposition pour engager les démarches adéquates notamment auprès de la Direction pour que ces situations cessent.

La médecine du travail a aussi un rôle à jouer dans la prévention des risques liés au stress.

De ce point de vue, il faut souligner que les attaques contre la médecine du travail et notamment la suppression de la visite médicale annuelle constituent une régression dangereuse pour la santé des salariés.

Le sur-stress dont sont victimes nombre de salariés est une des conséquences de la course à la marge bénéficiaire et à la réduction des délais.

C'est une raison de plus pour s'opposer aux suppressions d'emplois qui ne feraient qu'accroître la charge de travail moyenne par salarié.

RESTAURATION D'ENTREPRISE : OPACITÉ SUR L'AUGMENTATION DES PRIX

La Direction a annoncé en commission restaurant³ ATAGORA des augmentations de prix sur les plats, le droit d'entrée et les boissons chaudes. FO a demandé la rectification d'une erreur de calcul qui

² A noter que les organisations syndicales ne sont même pas invitées en tant que telles à faire partie de ces groupes de travail.

³ La commission restaurant ATAGORA a été mise en place par les CE de TIS Saint-Ouen et d'OMEGAT. La Direction participe aux réunions de cette commission en tant que gestionnaire de la restauration d'entreprise.

aboutissait à majorer l'augmentation des plats. Après cette rectification, les augmentations annoncées sont les suivantes :

- les plats augmentent de 4,65%, du fait d'une augmentation des denrées de 1,8% et du passage de la TVA de 7% à 10%,
- le droit d'entrée augmente de 3% soit 12 centimes,
- les boissons chaudes augmentent de 5 centimes.

Il est à noter que la Direction a toujours refusé de donner aux représentants du personnel une copie du contrat qu'elle a passé avec Eurest. Nous ne connaissons donc pas les clauses contractuelles de révision des prix.

FO a demandé à la Direction :

- une augmentation de la subvention Alstom par repas (actuellement inchangée) au moins égale à l'augmentation du droit d'entrée (12 centimes),

- la non répercussion de l'augmentation de la TVA sur les prix des plats, étant donné notamment l'augmentation de la fréquentation,

- la communication d'un tableau complet des prix avant et après augmentation,

- l'annulation de l'augmentation des prix des boissons chaudes aux cafeterias, étant donné la forte augmentation déjà pratiquée depuis l'installation dans les nouveaux bâtiments (+100% au comptoir).

APPEL À LA MOBILISATION LE 18 MARS POUR LA DÉFENSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Lors de ses vœux le 31 décembre dernier et de sa conférence de presse le 14 janvier, le président de la République a annoncé un « pacte de responsabilité » qui consisterait à alléger « les charges des entreprises », les syndicats étant invités à discuter de prétendues contreparties. Dans un premier temps le gouvernement accorderait au patronat l'exonération totale des cotisations versées à la branche famille de la Sécurité Sociale d'ici 2017.

Alors que le patronat bénéficie actuellement de 25 milliards d'euros d'exonérations de cotisations, le président de la République a ainsi annoncé un nouveau cadeau au patronat de 30 milliards d'euros.

Il s'agit d'une attaque, sans précédent depuis 1945, contre les fondements mêmes de la Sécurité Sociale.

L'article 1 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, fondant la Sécurité Sociale que nous avons aujourd'hui, énonce : « *Il est institué une organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire leurs capacités de gain, couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.* »

Les cotisations versées à la Sécurité Sociale constituent la source d'un 'salaire différé' constitué de prestations sociales. C'est la cotisation qui confère aux salariés un droit de propriété sur la Sécurité Sociale et une garantie pour son avenir. Une cotisation ouvre un droit,

que les salariés et leurs représentants peuvent faire respecter.

Si la cotisation est remplacée par un versement de l'Etat, celui-ci sera soumis aux aléas des décisions budgétaires du gouvernement.

Il s'agit donc bien d'un changement fondamental qui constitue une menace mortelle pour la Sécurité Sociale.

Car, après la branche famille, c'est la branche maladie de la Sécurité Sociale qui est visée.

Le 4 janvier 2014, le Président du MEDEF, Pierre GATTAZ, expliquait :

« La protection sociale, c'est environ 650 milliards d'euros de dépense par an. Il y a notamment deux postes qui pèsent sur le travail de manière absurde : la famille et la maladie. La famille, c'est 36 milliards d'euros qu'il faut transférer. C'est le but de la saisine du Haut Conseil du financement de la protection sociale par Jean-Marc AYRAULT. On attend les solutions.

La maladie, c'est aussi un poste qui pourrait être revu. Le Président de la République a parlé d'abus de la protection sociale. Il a voulu montrer qu'il n'y a pas de dogme. Là, j'ai applaudi, il faut y aller. L'important, c'est d'enclencher le processus, c'est d'y croire et de le faire avec les partenaires sociaux. »

Ces cadeaux au patronat, les salariés ont déjà commencé à les payer avec, par exemple, l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier, ou avec l'intégration des cotisations

patronales à la complémentaire santé dans le revenu imposable 2013, sans parler des réductions de dépenses des services publics qui se font au détriment des usagers (hôpitaux, maternités, Éducation Nationale, crèches, transports, ...).

Pour FO, il n'est pas question de se laisser enfermer dans un 'pacte de responsabilité'.

Les cinq fédérations syndicales de la Sécurité Sociale (FO, CGT, CFE-CGC, CFDT, CFTC) appellent à une grève nationale le 18 mars sur les revendications du personnel.

La confédération FO a décidé de faire du 18 mars une journée de rassemblements et manifestations. Et elle est prête à le faire avec d'autres organisations syndicales partageant les mêmes préoccupations.

Elle s'est adressée aux autres syndicats pour faire de ce 18 mars une journée de grève interprofessionnelle pour la défense de la Sécurité Sociale.

POUR LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS, NOUS VOUS APPELONS À ADHÉRER À FO, SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT !



www.fo-sif.org

Pour tout contact : Charles MENET, p.6018; Guy DERICQUEBOURG, p.8912; Xavier KREBS, p.6004; Yves STROBBE, p.6617; Jean-Marie VERLOT, p.6459; Michel GARCIA, p.6343; Catherine BOUZARD, p.1367.



www.fo-alstom.com